Image not found or type unknown

Divorce et garde d enfants

Par **rara27**, le **10/06/2014** à **20:14**

en etant separe, aucun papier de signer, mon mari voudrait prendre mes enfants agees de 12 et 15 ans ce week end, si je refuse de lui donner !!!!! dois je faire une declaration a la gendarmerie !!!! aidez moi donnez moi des conseils je suis un peu perdue merci

Par **Laure3**, le **10/06/2014** à **22:43**

Si vous n'êtes pas mariès e si le pée a reconnu ses enfants, S'il n'y a aucun jugement du JAF ou si ous ètes simplement mariès, le père a autant de droits que vous sur ses enfants. Vous ne pouvez pas l'empêccher de prende ses enfants lorqu'il le souhaite.

Contactez rapidement un avocat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés